

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02692

Numéro SIREN : 850 938 077

Nom ou dénomination : A-Z RENOVATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2023 sous le numéro de dépôt 4826

n° de
dépôt

4826



n° de
gestion

A-Z RENOVATIONS

Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 1 000 euros

15 MAI 2023

Siège social : 30 Avenue de Gaulle
78110 Le Vésinet

n° de
facture

9445.

n° de
chrono

RCS : 850 938 077

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 Avril 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 28 Avril, à 14 heures,

Les associés se sont réunis dans les bureaux de la société DRD CONSULTING –
16 Avenue Parmentier – 93600 Aulnay sous-bois, en assemblée générale
ordinaire annuelle sur convocation de la gérance effectuée par lettre simple
adressée le 27 Avril 2023

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé présent.

Est présent :

- M. COSMA Petru détenteur de 1 000 parts, soit mille parts.

Total des parts des associés présents 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital
social.

. COSMA Petru, assiste à l'assemblée.

. COSMA Petru préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en
conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés
représentés ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19
du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation
et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé
l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la
convocation.

CP

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions ;
- Rémunération de la gérance ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels fait apparaître un résultat d'exploitation de 2 710 euros et un bénéfice de 2 597 euros.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 65 506 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 2 598 euros de la manière suivante :

Section 1 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Section 2 - Origine

- Report à nouveau antérieur : -33 913 euros
- Résultat exploitation : 2 710 euros.
- Bénéfice : 2 598 euros.

Section 3 - Affectation

Dotation aux réserves:

- **A la réserve légale**, soit 0 euros
- **A titre de dividendes**, soit 0 euros
- **Au report à nouveau**, soit 2 598 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier de la façon suivante la rémunération du Gérant

A compter du mois de janvier 2023, COSMA Petru se versera une rémunération de 0 €/mois sur tout l'année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée pour M. COSMA Petru de 1 709.28 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérante.

M. COSMA Petru

Cosma Petru

N° de Dossier : AZRENOV

En Euro

HA

HMD Audit & Conseil 4 rue du Fer à Moulin 75005 PARIS-05

A-Z RENOVATIONS

30 avenue du Général De Gaulle

78110 LE VESINET

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2023

SIE	N° dossier	Clé	Régime ET	Insp
N° Siret	85093807700011			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2023  N° 11084* 24 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/22		et clos le		31/12/22	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition		X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
A-Z RENOVATIONS 30 avenue du Général De Gaulle 78110 LE VESINET							
SIRET 8 5 0 9 3 8 0 7 7 0 0 0 1 1				Mél :			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées Travaux de menuiserie bois et PVC				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
				Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la formule n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée							
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouvez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
HMD Audit & Conseil 4 rue du Fer à Moulin 75005 PARIS-05							
Tél : 0621715437				Tél :			
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 27/04/23 Lieu : LE VESINET			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Président COSMA Petru			
Signature				COSMA Petru			
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :							

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2023

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions		(1)	payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)				(2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(4)	i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis		(5)				Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
1		2	3	4	5	6	7	8	
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
						0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		14 740	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice						
			MVLT restant à reporter						
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		A-Z RENOVATIONS			Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		30 avenue du Général De Gaulle 78110 LE VESINET					
SIRET		8 5 0 9 3 8 0 7 7 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12			Durée de l'exercice précédent * 12		
					Exercice N clos le		
					3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut			Amortissements-Provisions		
		1			2		
					Net		
					3		
ACIIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012	
		{	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *			028	1 099	030	661
	Immobilisations financières * (1)			040		042	
	Total I (5)			044	1 099	048	661
ACIIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	1 540	070	1 540
			Autres* (3)	072	681	074	681
	Valeurs mobilières de placement			080		082	
	Disponibilités			084	8 136	086	8 136
	Charges constatées d'avance *			092		094	
	Total II			096	10 356	098	10 356
	Total général (I + II)			110	11 455	112	661
PASSIF					Exercice N NET		
					1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		100	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132			
	Report à nouveau			134		-11 769	
	Résultat de l'exercice			136		2 598	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		-8 071	
Provisions pour risques et charges			154				
Total II			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		1 430	
	Autres dettes () dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 6 627)			172		17 436	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		18 865		
Total général (I + II + III)			180		10 794		
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A-Z RENOVATIONS

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	biens	{	215		214		
			services *		217		218	68 216	
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production stockée*							224	
	Production immobilisée*							226	
	Subventions d'exploitation reçues							230	1
Autres produits							232	68 216	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	38 971	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243)					244	812	
	Rémunérations du personnel*							250	17 552
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	7 801
	Dotations aux amortissements*							254	366
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259				{	262	4	
cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260									
Total des charges d'exploitation (II)									
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
Produits financiers (III) 280 Charges financières (V) 294									
Produits exceptionnels (IV) 290									
Charges exceptionnelles (VI) {									
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					347	{	300	112	
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)					348				
Impôt sur les bénéfices* (VII) 306									
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII) 310 2 598									
B- RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312 2 598 314									
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	112		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexes A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345							
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 352 2 710 354									
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables : * 33 913 dont imputés sur le résultat :					360	2 710		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2 370 0 372									

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A-Z RENOVATIONS						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 099	472		474		476	1 099	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	1 099	492		494		496	1 099	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	295	562	366	564		566	661	
TOTAL		570	295	572	366	574		576	661	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL		596		585	597	599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A-Z RENOVATIONS						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL		770		775					
						Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	33 913				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés				983	2 710				
Déficits reportables				984	31 203				
Déficits de l'exercice				860					
Total des déficits restant à reporter				870	31 203				
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325			381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326			380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	7 065
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	9 468
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise :	A-Z RENOVATIONS		Néant ☐ *		
Exercice ouvert le :	01/01/2022	et clos le :	31/12/2022	Durée en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :	376		1		
Dont apprentis	657				
Dont handicapés	651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105				
TOTAL 1	106				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143				
Subventions d'exploitation reçues	113				
Variation positive des stocks	111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
TOTAL 2	144				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats	121				
Variation négative des stocks	145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150				
TOTAL 3	152				
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024		016		
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023



Formulaire obligatoire (art.
38 de l'ann. III au CG
(1))

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN 850938077

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A-Z RENOVATIONS

ADRESSE (voie) 30 avenue du Général De Gaulle

CODE POSTAL 78110 VILLE LE VESINET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique COSMA Prénom(s) Ana-Mirela
Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
Naissance : Date 10/06/1976 N° Département 99 Commune Negresti-Oas Pays Roumanie
Adresse : N° 30 Voie avenue du Général de Gaulle
Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays France

Titre (2) MR Nom patronymique COSMA Prénom(s) Petru
Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
Naissance : Date 31/05/1968 N° Département 99 Commune Negresti-Oas Pays Roumanie
Adresse : N° 30 Voie avenue du Général De Gaulle
Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

SIREN

8 5 0 9 3 8 0 7 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A-Z RENOVATIONS

ADRESSE (voie) 30 avenue du Général De Gaulle

CODE POSTAL 78110

VILLE LE VESINET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise A-Z RENOVATIONS
Numéro siret 85093807700011

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
Amendes et pénalités		112
TOTAL		112

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise A-Z RENOVATIONS

Numéro de siret 85093807700011

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
Hono cloture 2022	1 140
Total des charges à payer	1 140

Désignation de l'entreprise A-Z RENOVATIONS
Numéro de siret 85093807700011

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations		Date début	Date fin	Montants		
				Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance						

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle
78110 Le Vésinet
RCS : 850938077

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION

EXERCICE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous présenter le rapport de l'activité et les comptes de la Société au cours de l'exercice 2022.

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle
78110 Le Vésinet
RCS : 850938077

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION EXERCICE 2022

Notre Société a pour d'effectuer des travaux de plâtrerie, menuiserie, plomberie, achats et revente de marchandise de bâtiment.

Le chiffre d'affaires est réalisé à partir de l'activité de prestation de service décrite ci-dessus et sur un exercice de 12 mois.

Le résultat net de l'entreprise est Positif.

Le cout du risque, quant à lui, a été maîtrisé.

I-ASPECTS COMMERCIAUX

I - LES VENTES

Un total de 68 216 euros a été facturé entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022.

Ce chiffre d'affaires a donc été réalisé sur un exercice de 12 mois.

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle
78110 Le Vésinet
RCS : 850938077

II – ASPECTS FINANCIERS

2 – 1 – RESULTATS FINANCIERS

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de la société s'établit à 2 710 €.

Le résultat fiscal est de 2 598 €.

Les coûts de la structure s'élèvent à 65 506 euros.

2 – 2 – PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de 2 598 euros de l'exercice est affecté de la manière suivante :

- 0 euros à la réserve légale
- 0 euros à titre de dividendes
- 2 598 euros au report à nouveau

2 – 3 – PROVISIONS

Durant l'exercice 2022, la société n'a enregistré aucun retard de paiement ni contestations de la part de ses clients. Chaque opération est traitée sur la base d'un accord écrit du client. Les désaccords éventuels sont traités à l'amiable.

	En K. Euros	31/12/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES		68 216
COUTS DE STRUCTURE (hors salaires)		47 954
COUT DU PERSONNEL		17 552

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle
78110 Le Vésinet
RCS : 850938077

RESULTAT avant IMPOT	2 710
Résultat après IMPOT	2 598

III – ASPECT ADMINISTRATIF

Néant.

IV – PERSPECTIVES

L'année 2023 devrait connaître un nouvel essor commercial. Le chiffre d'affaires devrait dépasser les 200 000€.

V – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a aucune activité dans ce domaine.

VI – CICE

La société bénéficie d'un CICE de 0.00 euros pour l'exercice de 2022 qui sera soit imputé sur l'impôt sur les sociétés soit remboursé.

VII – EVENEMENTS IMPORTANTS RENCONTRES DEPUIS LE 01/01/2022

Aucun événement majeur n'est à reporter depuis le 1^{er} JANVIER 2022.

VIII – PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

CP

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle
78110 Le Vésinet
RCS : 850938077

IX – ACTIVITES DES FILIALES

Néant.

X – PRISES DE PARTICIPATIONS

Néant.

XI – OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHATS D' ACTIONS

Néant.

XII– DIVIDENDES

XIII– DEPENSES SOMPTUAIRES

Néant.

XIV – REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions législatives, nous vous indiquons que le Gérant de la Société a perçu une rémunération de 0 € hors charges durant l'exercice de son mandat social. Il a bénéficié du remboursement sur justificatifs, des frais de voyages, mission et réception engagés par lui dans l'intérêt de la société.

XV – REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2022, le capital de la Société se répartit de la façon suivante :

100% M. COSMA Petru.

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les questions qui ont nécessité la convocation de la présente Assemblée et pour lesquelles nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes.

CP

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Gaulle
78110 Le Vésinet
RCS : 850938077

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 223.19

1. CONVENTIONS REGLEMENTEES :

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, Les gérants doivent porter à la connaissance des associés l'existence de conventions réglementées en vue de leur approbation.

1. Convention relative à la domiciliation de l'entreprise au domicile du co-gérant

Il n'existe à notre connaissance aucune convention particulière signée avec des tiers

2. CONVENTIONS LIBRES :

Il n'existe à notre connaissance aucune convention particulière signée avec des tiers.

Fait à Aulnay-sous-Bois, le 28 Avril 2023

M.COSMA Petru
Président

Cosma Petru